



BAYEUX INTERCOM
Monsieur Patrick GOMONT
Président
4 place Gauquelin Despallières
CS 62070
14406 BAYEUX CEDEX

Caen,
Le 27 novembre 2024

N/Réf. :
MdC/CC 2024
Objet :
Avis projet modification n° 6 du PLUi
DATP
Mel : ccheriaux@caen.cci.fr

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L 121-4 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous adresser l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie concernant le projet de modification n° 6 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bayeux Intercom.

La Communauté de communes qui appartient au canton de Bayeux comptait 29 919 habitants au 1er janvier 2021.

La CCI Caen Normandie partage les objets du projet de modification n° 6 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bayeux Intercom, qui comprennent :

- L'étoilage de constructions pour autoriser leur changement de destination, pour la création, dans d'anciens corps de ferme, d'une mairie à Manvieux et d'hébergements touristiques à Campigny
- La modification d'une limite de zones entre un quartier résidentiel et une zone d'activités sur Saint-Vigor-le-Grand pour faciliter la réurbanisation d'un site recevant des activités de services et un logement
- Le renvoi aux futurs schémas directeurs d'assainissement ou de gestion des eaux pluviales dans le règlement
- L'ajout d'une OAP thématique « Orientation d'urbanisme 5 » et de compléments au règlement, pour expliciter les objectifs de la collectivité

.../...

.../...

- L'ajustement de l'OAP paysagère N°3 relative à l'aménagement des abords du by-pass, pour faciliter la plantation d'espèces adaptées au changement climatique
- L'ajustement de l'OAP ZA 01
- L'ajout de précisions dans les OAP thématiques URBANISME N°1 sur le réseau cyclable et N°2 sur la densité résidentielle
- L'ajustement des dispositions pour la prise en compte des gammes colorées des constructions, dans le règlement et l'OAP thématique « Orientation paysagère N°5 »
- La précision du règlement sur la hauteur des constructions dans les marges de recul
- L'extension d'un secteur Ah, où peuvent être créées des annexes et extensions pour les logements qu'il contient, sur Juaye-Mondaye

En conséquence, la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie émet un avis favorable au projet de modification n° 6 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

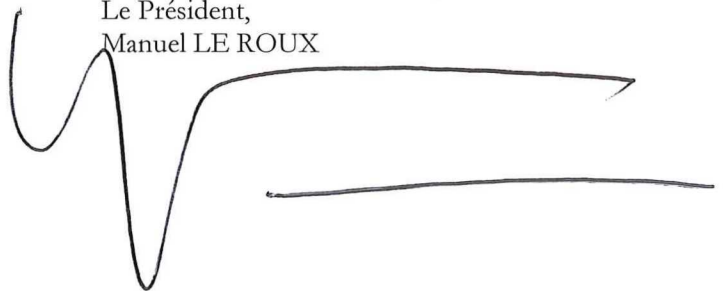
Je vous rappelle qu'en vertu de l'article R 123-19, le présent avis doit être annexé au dossier soumis à la consultation lors de l'enquête publique.

Je vous saurais gré de me transmettre le dossier définitif en version numérique après approbation par le conseil communautaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous,

Le Président,
Manuel LE ROUX

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large initial 'M' followed by a long horizontal stroke.